



## Lettre d'information N°34 - 23 septembre 2021

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

### A la une

**Budget du ministère de l'Agriculture 2022 :** Le projet de loi de finances pour l'année 2022 présenté cette semaine prévoit de doter le ministère de l'agriculture et de l'alimentation de 5,07 milliards d'euros en autorisations d'engagements (AE) et de 5,04 milliards d'euros en crédits de paiement (CP).

**Hausse mécanique du SMIC :** La ministre du Travail l'a annoncé, le niveau du Smic augmentera de 2,2 % au 1er octobre 2021.

### Dans le reste de l'actualité

**Éleveurs de reproducteurs et accouvoirs :** La décision FAM INTV-GECRI-2021-54 détaille les modalités de mise en œuvre d'une indemnisation en faveur des entreprises de sélection-accoupage et des éleveurs de cheptel reproducteur ayant subi des pertes de marché liées à l'épizootie d'influenza aviaire H5N8 de 2020-2021.

*En savoir plus sur votre extranet*

**ICHN :** Un arrêté du 15 septembre 2021 définit le coefficient stabilisateur budgétaire appliqué aux montants des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) au titre de la campagne 2021.

*En savoir plus sur votre extranet.*